

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 882

25 mars 2016

SOMMAIRE

A.C.D.C. SA	42329	GLO BidCo S.à r.l.	42335
Actuate S.à r.l.	42328	Gorgias S.A.	42335
Agence S.K. S.à r.l.	42330	Graficom	42336
AmTrust 2007 (Luxembourg) S.à.r.l.	42293	Grandstand Investments S.à r.l.	42325
Amtrust Re 2007 (Luxembourg)	42293	H.G.E. Chemical Company S.A.	42304
BRE/Europe 5Q-C S.à r.l.	42306	Imprimerie Centrale	42290
Bureau comptable Wolff Sandra S. à r.l.	42324	ITW Group France (Luxembourg) S.à r.l.	42304
Carlesian & Matandrea S.A.	42293	Robust S.A.	42328
Christali S.A.	42292	Royal Academy Of Dance a.s.b.l.	42308
Clearview One	42309	Runway S.à.r.l.	42331
CP Boston Investments	42315	S.B. & S.C. Service, Business & Solution Cen- ter S.à r.l.	42324
Crescolux S.A.	42311	The Train Station s.à r.l.	42291
DB Funds	42290	Tovic S.A.	42291
Fisabelle S.A.	42292	Trampolini Luxembourg S.A.	42332
Gabita Sàrl	42336	Two o Four S.C.I.	42333
GCAT-L U X	42335	Tyack S.A.	42334
Global Blue Investment & Co S.C.A.	42322	Wenkelhiel	42290
Global Investments Lux S.A.	42335		

Wenkelhiel, Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 123-125, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 105.149.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, le *1er avril 2016* à 16.00 heures, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises
5. Décisions concernant les actions déposées
6. Nominations statutaires

Pour pouvoir assister à cette assemblée, les actionnaires sont priés d'informer le Conseil d'Administration cinq jours au moins avant l'assemblée de leur intention d'y assister.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016052675/19.

Imprimerie Centrale, Société Anonyme.

Siège social: L-1351 Luxembourg, 15, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 104.983.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, le *1er avril 2016* à 17.00 heures, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises
5. Décisions concernant les actions déposées
6. Nominations statutaires

Pour pouvoir assister à cette assemblée, les actionnaires sont priés d'informer le Conseil d'Administration cinq jours au moins avant l'assemblée de leur intention d'y assister.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016052676/19.

DB Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 178.481.

The Board of Directors herewith invites you on the 14th of April 2016 at 10.00 a.m. to the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders with the following

Agenda:

1. Decision to dissolve the Fund and to put it into voluntary liquidation.
2. Approval of the board decision to suspend the issue of shares as of 18 January 2016 and not to suspend the redemption of shares until the end of the liquidation of the Fund.
3. Decision to appoint Oppenheim Asset Management Services S.à r.l., represented by Mr. Sascha Steinhardt, with business address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, as liquidator of the Fund.
4. Approval of the decision to accrue the cost of liquidation of the Fund while an equal treatment of all shareholders of the Fund will be ensured.
5. Miscellaneous.

The extraordinary general meeting of shareholders on the 1st of March 2016 with the same agenda was not regularly constituted and could not deliberate on the agenda. This re-convened extraordinary general meeting shall therefore validly deliberate, whatever portion of the capital may be represented, with a majority of two thirds of the votes cast.

Please return written evidence of the share deposit and a proxy duly dated and signed at least one (1) day before the Extraordinary General Meeting of Shareholders to the Fund to Oppenheim Asset Management Services S.à.r.l., attention Dr. Sabine Ebert, at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by post, and in advance by fax at 00352.22.15.22.9493 or by E-Mail at d_FundSetUpOPAM@oppenheim.lu. Proxy forms can be obtained from the Fund.

Luxembourg, in March 2016

By order of the Board of Directors

Référence de publication: 2016074484/755/29.

Tovic S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 178.203.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 6 avril 2016 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2015,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016079096/833/18.

The Train Station s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 23, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg B 100.556.

DISSOLUTION

L'an deux mil quinze, le vingt et un décembre,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

a comparu:

Monsieur Patrick BOPP, employé privé, né à Luxembourg le 10 juin 1955, demeurant à L-8278 Holzem, 11, rue du Cimetière,

Détenteur de toutes les 100 parts sociales représentant le capital de la société à responsabilité limitée THE TRAIN STATION s.à r.l., avec siège à L-4620 Differdange, 23, rue Emile Mark, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 avril 2004, publié au Mémorial C numéro 670 du 30 juin 2004 et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire reçue par le notaire instrumentaire en date du 19 mai 2006, publiée au Mémorial C numéro 1605 du 24 août 2006.

Lequel a déclaré:

Qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée THE TRAIN STATION s.à r.l., avec siège à L-4620 Differdange, 23, rue Emile Mark, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 100556, Que la société THE TRAIN STATION s.à r.l. a cessé toute activité commerciale.

Que les comptes sociaux sont parfaitement connus de l'associé et sont approuvés par lui.

Que tout le passif de la société a été apuré et que tout l'actif a été distribué.

Que la société ne possède ni immeuble ni part d'immeuble.

Que la société ne détient pas de participation dans d'autres sociétés.

Que le comparant n'a plus de revendication envers la société.

Ceci approuvé, le comparant a prié le notaire d'acter les résolutions unanimes suivantes:

1. La société THE TRAIN STATION s.à r.l est dissoute et liquidée avec effet immédiat.

2. Pour autant que de besoin, Monsieur Patrick BOPP, préqualifié, est à considérer comme liquidateur, qui est également personnellement et solidairement responsable des frais des présentes.

3. Les documents de la société seront conservés pendant un délai de cinq ans à L-8278 Holzem, 11, rue du Cimetière.

4. Au cas où, par impossible, une dette ou une créance aurait échappé au liquidateur, l'associé susdit en supporterait les frais ou en ferait le bénéfice.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. BOPP, C. MINES.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/42100. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR COPIE CONFORME,

Capellen, le 6 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007899/43.

(160007122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Fisabelle S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 180.036.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 6 avril 2016 à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2015,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016079097/833/18.

Christali S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 180.034.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 6 avril 2016 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2015,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016079098/833/18.

Carlesian & Matandrea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 178.356.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 6 avril 2016 à 11.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2015,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016079099/833/18.

**AmTrust 2007 (Luxembourg) S.à.r.l., Société Anonyme,
(anc. Amtrust Re 2007 (Luxembourg)).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 25.267.

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of November.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

“AmTrust Holdings Luxembourg”, a company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, registered with the Luxembourg Trade register under the number B 142739, owner of one million two hundred fifty thousand (1,625,000) shares (the “Sole Member”),

duly represented by Mrs. Valérie COQUILLE, Legal Manager, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on private seal in Luxembourg on November 18th, 2015.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, is the sole member of “AMTRUST RE 2007 (LUXEMBOURG)”, having its registered office at L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, incorporated by a deed received by the notary Maître Gérard LECUIT, residing in Mersch, on December 10th, 1986, (the «Company») published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 80 of April 2nd, 1987, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 25.267, and whose articles of incorporation have been changed several times.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the form and name of the Company from a public limited company (Société Anonyme) called AMTRUST RE 2007 (LUXEMBOURG) to a limited partnership by shares (société à responsabilité limitée): AMTRUST 2007 (LUXEMBOURG) sàrl. Subsequent modification of the first Article of the Articles of Incorporation.

2. Amendment to the corporate purpose of the Company. Article 3 of the Articles shall read as follows:

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

3. Decrease of the Company's corporate capital by USD 11,472,724,80- (eleven million four hundred seventy-two thousand seven hundred twenty-four comma eighty United States Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 11,700,000.- (eleven million seven hundred thousand United States Dollars) represented by 1,625,000 (one million six hundred twenty-five thousand) shares with a nominal value of USD 7.20- (seven point twenty United States Dollars) to the amount of USD 227,275,20- (two hundred twenty-seven thousand two hundred seventy-five comma twenty United States Dollars) by cancellation of 1,593,434 (one million five hundred ninety-three thousand four hundred thirty-four) shares with a nominal value of USD 7.20- (seven point twenty United States Dollars) each by cancellation of the carried forward losses of the Company corresponding of an amount of seven million two hundred fifty-three thousand one hundred fourteen United States Dollars (7,253,114 USD).

The sole shareholder decides to decrease the legal reserve by an amount of USD 80,763 (eighty thousand seven hundred sixty-three United States Dollars of America), other reserves by USD 75,998 (seventy-five thousand nine hundred ninety-eight United States Dollars of America).

4. The reimbursement of the shareholder: AMTRUST Holdings Luxembourg, société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, registered with the Luxembourg Trade register under the number B 142.739 will be made in cash by an amount of 4,376,371,80 USD (four million three hundred seventy-six thousand three hundred seventy-one point eighty United States Dollars of America).

5. Deletion of the reference of the nominal value of the shares and change of the currency of the capital from United States Dollars to euro at the rate of 0.9328 according to the official rate given from the Banque Centrale Européenne.

6. Amendment of Article 5 of the Articles of Association so as to reflect the decrease of the corporate capital and the change of currency.

7. Acceptance of the resignation of the directors and of the independent auditor;

8. Discharge to the directors and the independent auditor;

9. Appointment of Managers and of a statutory auditor.

10. Full restate of the Articles of Incorporation in order to introduce Articles corresponding to the new form of the Company.

11. Miscellaneous.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The sole member decides to change the form and the name of the Company from a public limited company (Société Anonyme) called AmTrust Re 2007 (Luxembourg) to a limited partnership by shares (société à responsabilité limitée): "AmTrust 2007 (Luxembourg)". Consequently the first Article of the Articles of Incorporation will be amended as follows:

Art. 1. Form, Name. There exists a limited partnership by shares (société à responsabilité limitée) governed by Luxembourg Law (hereinafter referred to as the "Company"). The Company will exist under the name of "AmTrust 2007 (Luxembourg) S.à r.l."

Second resolution

The sole Shareholder decides to amend the Company's corporate purpose. Article 3 of the Articles shall henceforth read as follows:

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Third resolution

The Sole Member resolves to decrease the Company's corporate capital by USD 11,472,724,80 (eleven million four hundred seventy-two thousand seven hundred twenty-four comma eighty United States Dollars) so as to bring it from its

present amount of USD 11,700,000.- (eleven million seven hundred thousand United States Dollars) represented by 1,625,000 (one million six hundred twenty-five thousand) shares with a nominal value of USD 7.20- (seven point twenty United States Dollars) to the amount of USD 227,275,20- (two hundred twenty-seven thousand two hundred seventy-five coma twenty United States Dollars) by cancellation of 1,593,434 (one million five hundred ninety-three thousand four hundred thirty-four) shares with a nominal value of USD 7.20- (seven point twenty United States Dollars) each and by cancellation of the carried forward losses of the Company corresponding of an amount of 7,253,114 USD.

The sole shareholder decides to decrease the legal reserve by an amount of eighty thousand seven hundred sixty-three United States Dollars of America (USD 80,763), other reserves by seventy-five thousand nine hundred ninety-eight United States Dollars of America (USD 75,998).

Reimbursement

Thereupon the Sole Member resolves to accept the reimbursement of the corporate capital decreased together with the legal reserve and the other reserves in cash by a total amount of four million three hundred seventy-six thousand three hundred seventy-one point eighty United States Dollars of America (USD 4,376,371.80).

Fourth resolution

The sole member decides to delete the reference of the nominal value of the shares and change the currency of the Company from United States Dollars to Euro at the rate actually known from the Banque Centrale Européenne 0.9328 from the 17 November 2015.

Fifth resolution

Consequently, the Sole Member resolves to amend Article 5 of the Articles of Association so as to reflect the capital decrease and the change of currency pursuant to the above resolution as follows:

« **Art. 5. Corporate Capital.** The corporate capital of the Company is set at two hundred and twelve thousand and two coma three zero six euros (EUR 212,002.306) divided into thirty-one thousand five hundred sixty-six (31,566) shares, without nominal value, fully paid in.»

Sixth resolution

The sole shareholder resolved to accept the resignation of Mr. Jeremy CADLE, Ronald PIPOLY, Stephen UNGAR, Peter NORRIS and Lambert SCHROEDER as Directors of the Company and KPMG Luxembourg as Independent auditor, as from the date of the present deed.

Seventh resolution

The sole shareholder resolved to grant discharge to Mr. Jeremy CADLE, Ronald PIPOLY, Stephen UNGAR, Peter NORRIS and Lambert SCHROEDER as directors of the Company and to KPMG Luxembourg as independent Auditor, for the exercise of their mandate at the date hereof.

Eighth resolution

The sole Shareholder resolved to appoint as Managers for an undetermined period:

Mr Jeremy CADLE, Chairman, No.2 Minster Court, Mincing Lane, London EC3R 7BB, UK

Mr Ronald PIPOLY, 59, Maiden Lane, 43rd Floor, New York, NY 10038, USA

Mr Stephen UNGAR, 59, Maiden Lane, 43rd Floor, New York, NY 10038, USA

Mr Peter NORRIS, No.2 Minster Court, Mincing Lane, London EC3R 7BB, UK

Mr Lambert SCHROEDER, 534 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

The sole shareholder resolved to appoint KPMG Luxembourg, with Trade Register number B149133 and registered address 39, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, as Statutory Auditor until the next annual general meeting.

Ninth resolution

The sole shareholder decides to fully restate the Articles of Incorporation in order to introduce Articles corresponding to the new form of the company.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 4. There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is “AmTrust 2007 (Luxembourg) S.à r.l.”

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The corporate capital of the Company is set at two hundred and twelve thousand and two coma three zero six euros (EUR 212,002.306) divided into thrity-one thousand five hundred sixty-six (31,566) shares, without nominal value, fully paid in.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the coordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, but who shall not have a casting vote. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives

of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be represented vis-à-vis third parties and bound by the sole signature of the manager in the case of a sole manager, by the joint signature of two managers in the case of a board of managers, but in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) by the signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by two managers but, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager (including by way of representation).

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable Law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately three thousand Euros (3,000.- EUR).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuf novembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

«AmTrust Holdings Luxembourg», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, immatriculée au registre du commerce et des sociétés, sous la mention B 142739, propriétaire de un million six cent vingt-cinq mille (1.625.000) actions («l'Actionnaire Unique»),

ici dûment représentée par Mme Valérie COQUILLE, Legal Manager, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 18 novembre 2015 à Luxembourg.

Laquelle procuration, après avoir été signé «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, est l'actionnaire unique de «AMTRUST RE 2007 (LUXEMBOURG)», ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 10 décembre 1986, (la «Société»), publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 80 du 2 avril 1987, immatriculée au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 25267, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises.

L'agenda de la réunion est le suivant:

Agenda:

1. Changement de forme et dénomination sociale de la société d'une Société Anonyme appelée AmTrust Re 2007 (Luxembourg) à une société à responsabilité limitée au nom de AmTrust 2007 (Luxembourg) S.à.r.l. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Modification de l'objet social de la société comme suit:

« **Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

3. Réduction de capital à concurrence de USD 11.472.724,80 (onze millions quatre cent soixante-douze mille sept cent vingt quatre virgule quatre-vingts dollars des Etats-Unis) pour porter le capital ainsi de son montant actuel de USD 11.700.000,- (onze millions sept cent mille dollars des Etats-Unis) représenté par 1.625.000 (un million six cent vingt-cinq mille) actions d'une valeur nominale de USD 7,20,- (sept virgule vingt dollars des Etats-Unis) à USD 227.275,20- (deux cent vingt-sept mille deux cent soixante-quinze virgule vingt dollars des Etats-Unis) par annulation de 1.593.434 (un million cinq cent quatre-vingt-treize mille quatre cent trente-quatre) actions, d'une valeur nominale de USD 7,20,- (sept virgule vingt dollars des Etats-Unis), chacune par l'annulation des pertes reportables de la société pour un montant de 7.253.114 USD (sept millions deux cent cinquante-trois mille cent quatorze dollars des Etats-Unis);

L'actionnaire unique décide de réduire la réserve légale d'un montant de USD 80.763 (quatre-vingt mille sept cent soixante-trois dollars des Etats-Unis) des autres réserves pour un montant de USD 75.998 (soixante-quinze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dollars des Etats-Unis).

4. Remboursement à l'actionnaire unique: AmTrust Holdings Luxembourg», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, immatriculée au registre du commerce et des sociétés, sous la mention B 142739, de USD 4.376.371,80 (quatre millions trois cent soixante-seize mille trois cent soixante-et-onze dollars des Etats-Unis et quatre-vingt Cents) en espèces.

5. L'assemblée décide de convertir la devise du capital pour la passer du Dollars à l'euro au taux officiel donné par la Banque Centrale Européenne en date du 17 novembre 2015 1USD: 0.9328 EUR.

6. Modification de l'article 5 des Statuts de la société afin de refléter la réduction de capital précitée ainsi que le changement de devise;

7. Acceptation de la démission des administrateurs et du réviseur indépendant.

8. Décharge donnée aux administrateurs et au réviseur indépendant.

9. Nomination des gérants et du commissaire aux comptes 10 Refonte totale des statuts, afin d'introduire une version adaptée à la nouvelle forme de société.

11. Divers.

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité de membre unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes:

Première résolution:

L'actionnaire unique décide de changer la forme et la dénomination sociale de la société, d'une Société Anonyme appelée AmTrust Re 2007 (Luxembourg) en une société à responsabilité limitée au nom de AmTrust 2007 (Luxembourg) S.à.r.l. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois (ci-après dénommée la «Société»). La Société a le nom de AmTrust 2007 (Luxembourg) S.à.r.l.

Deuxième résolution:

Modification de l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'ac-

quérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités précitées aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

Troisième résolution:

L'Actionnaire Unique décide de réduire le capital social d'un montant de USD 11,472,724,80 (onze millions quatre cent soixante-douze mille sept cent vingt quatre virgule quatre-vingts dollars des Etats-Unis) pour porter le capital ainsi de son montant actuel de USD 11.700.000,- (onze millions sept cent mille dollars des Etats-Unis) représenté par 1.625.000 (un million six cent vingt-cinq mille) actions d'une valeur nominale de USD 7,20.- (sept virgule vingt dollars des Etats-Unis) à USD 227.275,20- (deux cent vingt-sept mille deux cent soixante-quinze virgule vingt dollars des Etats-Unis) par annulation de 1.593.434 (un million cinq cent quatre-vingt-treize mille quatre cent trente-quatre) actions, d'une valeur nominale de USD 7,20.- (sept virgule vingt dollars des Etats-Unis), chacune par l'annulation des pertes reportables de la société pour un montant de 7.253.114 USD (sept millions deux cent cinquante-trois mille cent quatorze dollars des Etats-Unis);

L'actionnaire unique décide de réduire la réserve légale d'un montant de USD 80.763 (quatre-vingt mille sept cent soixante-trois dollars des Etats-Unis) des autres réserves pour un montant de USD 75.998 (soixante-quinze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dollars des Etats-Unis).

Remboursement

Remboursement à l'actionnaire unique: AmTrust Holdings Luxembourg», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, immatriculée au registre du commerce et des sociétés, sous la mention B 142739, de USD 4.376.371,80 (quatre millions trois cent soixante-seize mille trois cent soixante-et-onze dollars des Etats-Unis et quatre-vingt Cents) en espèces.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de convertir la devise du capital pour la passer du Dollars à l'euro au taux officiel donné par la Banque Centrale Européenne en date du 17 novembre 2015 1USD: 0.9328 EUR.

Cinquième résolution:

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour refléter la réduction de capital susmentionnée et le changement de devise, comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 212.002,306 (deux cent douze mille deux virgule trois zéro six euros) divisé en 31.566 (trente-et-un mille cinq cent soixante-six) actions sans désignation de valeur nominale, chacune entièrement libérées.»

Sixième résolution

L'actionnaire unique décide d'accepter la démission de tous les administrateurs de la société: M. Jeremy CADLE, Ronald PIPOLY, Stephen UNGAR, Peter NORRIS and Lambert SCHROEDER et aussi de KPMG Luxembourg en tant que réviseur indépendant, à partir du présent acte.

Septième résolution

L'actionnaire unique décide de donner décharge à Messieurs Jeremy CADLE, Ronald PIPOLY, Stephen UNGAR, Peter NORRIS et Lambert SCHROEDER en tant qu'Administrateur des sociétés et aussi à KPMG Luxembourg en tant que réviseur indépendant jusqu'à ce jour.

Huitième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer en tant que Gérant pour une durée indéterminée:

M. Jeremy CADLE, Chairman, No.2 Minster Court, Mincing Lane, Londres EC3R 7BB, Royaume-Uni

M. Ronald PIPOLY, 59, Maiden Lane, 43rd Floor, New York, NY 10038, Etats-Unis d'Amérique

M. Stephen UNGAR, 59, Maiden Lane, 43rd Floor, New York, NY 10038, Etats-Unis d'Amérique

M. Peter NORRIS, No.2 Minster Court, Mincing Lane, London EC3R 7BB, Royaume-Uni

M Lambert SCHROEDER, 534 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

L'actionnaire unique décide de nommer KPMG Luxembourg dont le registre de commerce et des sociétés est B149133 et le siège social 39, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle.

Neuvième résolution

L'actionnaire unique décide de procéder à une refonte totale des statuts afin d'introduire une version plus adaptée à la nouvelle forme de société.

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera «AmTrust 2007 (Luxembourg) S.à.r.l.»

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera appropriés, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 212.002,306 (deux cent douze mille deux virgule trois zéro six euros) divisé en 31.566 (trente-et-un mille cinq cent soixante-six) actions sans désignation de valeur nominale, chacune entièrement libérées.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Le Conseil de gérance choisira un président parmi ses membres, mais qui n'aura pas de voix prépondérante. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un seul gérant en cas de gérant unique, par la signature conjointe de deux gérants en cas d'un conseil de gérance, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), par la signature d'un gérant de classe A et de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature ou par la signature conjointe de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par deux gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à trois mille Euros (3.000.- EUR).

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Et après lecture faite à la mandataire, ès-qualité qu'elle agit, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. COQUILLE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 25 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/37123. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002657/597.

(160001201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

H.G.E. Chemical Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2bis, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 105.001.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on *April 5th, 2016* at 11.00 o'clock with the following

Agenda:

1. Management Report of the Board of Directors and report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and the allocation of the results as at 31.12.2015
3. Discharge to the Directors and Statutory Auditor
4. Resolution whether to continue or not the company's activities, with respect to article 100 of the law as at August 10, 1915
5. Statutory Appointments
6. Miscellaneous

The Board of Directors.

Référence de publication: 2016079862/788/18.

ITW Group France (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 149.795.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of December.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

ITW Alpha S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 193, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number 103 881 (the "Sole Shareholder") here represented by Mr Régis LUX, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal delivered to the attorney, which after having been signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

This appearing party, through its mandatory, has declared and requested the officiating notary to act the following:

- That "ITW Group France (Luxembourg) S.à r.l.", (the "Company"), private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie. filed at the Luxembourg Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce

et des Sociétés de Luxembourg”), section B, under the number 149.795, has been incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 30 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) number 22 dated 5 January 2010. The articles of incorporation of the Company (the “Articles”) have been amended for the last time pursuant to a deed of the notary, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, dated 20th of December 2013, published in the Mémorial number 417 dated 14th of February 2014.

- That the appearing party, represented as said before, is the sole actual partner of the said company and that it has taken, through its mandatory, the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of twenty-six million seven hundred eighty thousand Euro (EUR 26,780,000.-) to bring it from its actual amount of one billion one hundred ten million euro (EUR 1,110,000,000.00) to one billion one hundred thirty-six million seven hundred eighty thousand euro (1,136,780,000.-EUR) by creating and issuing twenty-six thousand seven hundred eighty (26,780) new shares, having a par value of one euro (1.- EUR) (one each, all subscribed and paid up in cash by the sole shareholder.

The amount of twenty-six million seven hundred eighty thousand Euro (EUR 26,780,000.-) is a the free disposal of the Company, as proof was given to the officiating notary who expressly acknowledges this.

Second resolution

The meeting decides in consequence of the foregoing resolution to amend subsequently article 6.1. of the By-laws who shall have the following wording:

“ **Art. 6.1.** The Company's corporate capital is fixed at one billion one hundred thirty-six million seven hundred eighty thousand (1,136,780,000.-EUR) represented by one billion one hundred thirty-six million seven hundred eighty thousand (1,136,780,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Shares").

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 7,100.-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huit décembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

ITW Alpha S.à.r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 193, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.881 ("l'Associé Unique"), ici représentée par Monsieur Régis LUX, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter les suivant:

- Que la société à responsabilité limitée “ITW Group France (Luxembourg) S.à r.l.”, établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie,, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149.795, a été constituée par un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 30 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 22 en date du 5 janvier 2010, page 1012 (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 décembre 2013, publié au Mémorial numéro 417 du 14 février 2014.

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule associée actuelle de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de vingt-six million sept cent quatre-vingt mille euros (EUR 26.780.000,-) pour le porter de son montant actuel de un milliard cent dix millions euros (EUR 1.110.000.000,00) à un milliard cent trente-six millions sept cent quatre-vingt mille euros (1.136.780.000,- EUR), par la création et l'émission de vingt-six mille sept cent quatre-vingt (26.780) nouvelles parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de un euros (1,-EUR) toutes souscrites et libérées en espèces par l'associé unique.

La somme de vingt-six million sept cent quatre-vingt mille euros (EUR 26.780.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide en conséquence de ce qui précède de modifier l'article 6.1. des statuts comme suit:

" **Art. 6.1.** Le capital social est fixé à un milliard cent trente-six millions sept cent quatre-vingt mille euros (1.136.780.000,- EUR), représenté par un milliard cent trente-six millions sept cent quatre-vingt mille euros (1.136.780.000,-EUR) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) chacune, entièrement libérées.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 7.100,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Régis LUX, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation GAC/2015/12013. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2016004749/99.

(160003735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

BRE/Europe 5Q-C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.700,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.356.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of the month of December.

Before Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of BRE/Europe 5Q-C S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 192.356 (the "Company"), incorporated on 19 November 2014 pursuant to a deed of Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 17 December 2014, number 3917.

The articles of association of the Company (the "Articles") have never been amended.

The Meeting was opened under the chairmanship of Me Marie Pirard, avocat, professionally residing in Luxembourg (the "Chairman"), who appointed as secretary Me Ségolène Le Marec, avocat, professionally residing in Luxembourg and as scrutineer Me Vianney de Bagneaux, avocat, professionally residing in Luxembourg.

After the constitution of the bureau of the Meeting, the Chairman declared and requested the notary to record:

I. The names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxyholders of the shareholders represented, the members of the bureau of the Meeting and the undersigned notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given

shall be initialled ne varietur by the members of the bureau of the Meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

II. It appears from the attendance list that all the shares in issue were represented at the Meeting. The same Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance

III. As a result of the foregoing, the present Meeting (including the new shareholder) is regularly constituted and may validly deliberate on the items on the agenda.

IV. That the agenda of the Meeting is the following:

The change of currency and conversion of the Company's share capital from Pound Sterling to Euro by applying the EUR/GBP exchange rate of EUR 1/GBP 1.38 and the consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above changes.

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The Meeting resolved to change the currency and to convert the Company's share capital from Pound Sterling to Euro by applying the EUR/GBP exchange rate of EUR 1/GBP 1.38. Consequently, the share capital of the Company amounts to twenty thousand seven hundred Euro (EUR 20,700) represented by seven hundred fifty shares (750) with a nominal value of twenty-seven Euros and sixty cents (EUR 27.60) each.

Consequently, the Meeting resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at twenty thousand seven hundred Euros (EUR 20,700) represented by seven hundred fifty (750) shares with a nominal value of twenty-seven Euros and sixty cents (EUR 27.60) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,800.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed is drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Englischen Textes:

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am achtzehnten Tage des Monats Dezember.

Vor der unterzeichnenden Notarin Maître Cosita DELVAUX, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Wurde eine außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter (die „Versammlung“) der BRE/Europe 5Q-C S.à r.l. (die „Gesellschaft“) gehalten, eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, deren Gesellschaftskapital fünfzehntausend Pfund Sterling beträgt und eingetragen ist im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg unter der Nummer B 192.356 (die «Gesellschaft»), gegründet am 19. November 2014 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Cosita DELVAUX, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht am 17. Dezember 2014 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial»), Nummer 3917.

Die Satzung der Gesellschaft (die „Satzung“) wurde nie abgeändert.

Die Versammlung wurde unter dem Vorsitz von Me Marie Pirard, geschäftsansässig in Luxemburg, eröffnet, der Me Ségolène Le Marec, geschäftsansässig in Luxemburg, zum Protokollführer und Me Vianney de Bagneaux, geschäftsansässig in Luxemburg, zum Stimmzähler ernannt hat.

Nachdem der Vorsitz der Versammlung ordnungsgemäß bestimmt wurde, erklärte der Vorsitzende und beauftragte den Notar, folgendes festzustellen:

I) Die Namen der anwesenden oder durch Vollmacht vertretenden Gesellschafter, die bevollmächtigten Vertreter, sowie die Anzahl der Anteile die jeder Gesellschafter hält, sind auf einer Anwesenheitsliste eingetragen, die von den anwesenden Gesellschaftern, den bevollmächtigten Vertretern, den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar unterzeichnet ist. Diese Anwesenheitsliste wird diesem Protokoll als Anlage beigefügt und mit diesem

registriert. Die Vollmachten werden ne variatur von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und von dem obengenannten Notar unterzeichnet und sollen auf die gleiche Weise diesem Dokument als Anlage beigelegt werden.

II) Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass alle ausgegebenen Gesellschaftsanteile in gegenwärtiger Versammlung vertreten waren. Diese Versammlung verzichtet auf Einberufung, da die vertretenen Gesellschafter rechtmäßig einberufen wurden und bestätigen die Tagesordnung, über die sie vorher informiert wurden, zu kennen.

III) Als Ergebnis des vorgenannten, ist die gegenwärtige Versammlung ordnungsgemäß gebildet und kann rechtsgültig über die Tagesordnungspunkte beraten und beschließen.

IV) Die Tagesordnung der Versammlung ist die Folgende:

Änderung der Währung des Gesellschaftskapitals von Pfund Sterling in Euro und dies durch die Anwendung des EUR/GBP Wechselkurses in Höhe von EUR 1/GBP 1,38, und die sich daraus ergebende Änderung von Artikel 5 der Gesellschaftssatzung um die oben beschriebenen Änderungen darzustellen.

Danach wurde der folgende Beschluss vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Alleiniger Beschluss

Die Versammlung beschloss, die Währung des Gesellschaftskapitals von Pfund Sterling in Euro zu ändern und dies durch die Anwendung des EUR/GBP Wechselkurses in Höhe von EUR 1/GBP 1,38. Folglich beträgt das Gesellschaftskapital zwanzigtausendsiebenhundert Euro (EUR 20.700), vertreten durch siebenhundertfünfzig (750) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je siebenundzwanzig Euro und sechzig Cents (EUR 27,60).

Der Alleinige Gesellschafter hat schließlich beschlossen Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, sodass dieser wie folgt lautet:

„**Art. 5. Gesellschaftskapital.** Das ausgegebene Gesellschaftskapital beläuft sich auf zwanzigtausendsiebenhundert Euro (EUR 20.700), eingeteilt in siebenhundertfünfzig (750) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je siebenundzwanzig Euro und sechzig Cents (EUR 27,60).

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise erhöht oder verringert werden und die Gesellschaft kann ihre anderen Gesellschaftsanteile durch Beschluss der Gesellschafter zurückkaufen.

Verfügbare Anteilsprämien können verteilt werden.“

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Akte entstehen werden, werden auf ungefähr EUR 1.800,- geschätzt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: M. PIRARD, S. LE MAREC, V. DE BAGNAEUX, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41092. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 08. Januar 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016005366/123.

(160005014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Royal Academy Of Dance a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 8, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg F 1.236.

Les Statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007804/10.

(160007192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Clearview One, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 168.104.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand fifteen, on the thirtieth Day of December.

Before Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

There appeared:

Mr Maxime LEYDER, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, acting as a special proxy holder of:

“CLEARVIEW MASTER FUND LP“, a limited Partnership incorporated under the laws of Cayman Islands (the “Sole Shareholder”) having its register office at, Ugland House, KY-KY1-1104 Grand Cayman, registred with the Cayman Islands register of Commerce and companies with the number MC-59185, here represented by its General Partner Autonomy AGO General Partner LP having its registered office at Ugland House, KY-KY1-1104 Grand Cayman,

hereafter referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given in Luxembourg on 22nd December 2015,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy holder declared and requested the notary to act:

I. - That the company "CLEARVIEW ONE", a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered in the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 168.104, has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a notarial deed on 02 April 2012, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 1267 of 22 May 2012.

The Articles of Association of said company have not been amended since.

II. - That the subscribed capital of the company is fixed at USD 50,000.- (fifty thousand US Dollars) consisting of 2,000.- (two thousand) shares of USD 25.- (twenty-five US Dollars) each.

III. - That the principal is the sole owner of all the shares of said company.

IV. - That the principal, being sole shareholder of the company "CLEARVIEW ONE", has decided to proceed immediately to the dissolution of the said company.

V. - That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the company "CLEARVIEW ONE", prementioned.

VI. - That the principal, in its activity as liquidator of the company, declares to take over all assets and liabilities of the dissolved company, and assumes responsibility for any known and/or unknown liabilities of the company and for all the liabilities of the company against third parties that have not been paid off or have not been duly provided for in the financial statements of the company.

VII. - That the principal fully grants discharge to the directors of the dissolved company for the due performance of their duties up to this date.

VIII. - That the records and documents of the company will be kept for a period of seven (7) years at its former registered office.

Power

The above appearing party(ies) hereby give(s) power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed with the registration, listing, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour de décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Maxime LEYDER, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

“CLEARVIEW MASTER FUND LP”, un limited Partnership constitué et enregistré aux Iles Cayman sous le numéro MC-59185 ayant son siège social au Ugland House, KY-KY1-1104 Grand Cayman, représenté par son General Partner Autonomy AGO General Partner LP établi et ayant son siège social au Ugland House, KY-KY1-1104 Grand Cayman, ci-après dénommée: "le mandant",

dûment représenté par Monsieur Anass BEZZARI demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 22 décembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I. - Que la société "CLEARVIEW ONE.", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 168.104, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié en date du 02 avril 2012, publié au Mémorial C numéro 1267 du 22 mai 2012.

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis lors.

II. - Que le capital social souscrit de la société est fixé à USD 50,000.-(cinquante mille US Dollars), représenté par 2,000.-(deux mille) parts sociales d'une valeur de USD 25.- (vingt-cinq US Dollars) chacune, intégralement libérées.

III. - Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite société.

IV. - Que le mandant, étant le seul associé de la société "CLEARVIEW ONE", a décidé de procéder à la dissolution de ladite société.

V. - Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société "CLEARVIEW ONE", pré désignée.

VI. - Que le mandant, en tant que liquidateur de la société, déclare reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la société dissoute, et assume la responsabilité des dettes et autres engagements connus et/ou inconnus de la société ainsi que toutes les dettes envers les tiers n'ayant pas été réglées ou ne figurant pas dans les comptes de la société.

VII. - Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant sept (7) ans à l'ancien siège de la société.

Pouvoirs

Le comparant donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder à l'enregistrement, l'immatriculation, la radiation, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même partie et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. BEZZARI, J-P MEYERS.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 janvier 2016. Relation: EAC/2016/122. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Amédé SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 janvier 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016005425/104.

(160005084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Crescolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 202.940.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt et un décembre.

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

A comparu:

FIDENTIA Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 123.082,

ici représentée, conformément à ses statuts, par deux administrateurs agissant conjointement, à savoir:

- la société privée à responsabilité limitée «Louis de Halleux -Advestate», en abrégé «L. de Halleux», ayant son siège social à Bonlez (B-1325 Chaumont-Gistoux), Chemin du Fonds des Goffes, 17, inscrite au registre des personnes morales de Nivelles sous le numéro d'entreprise (0)865.404.702/RPM Nivelles, représentée aux fins de l'exercice de son mandat par son représentant permanent, Monsieur Louis de HALLEUX.

- la société privée à responsabilité limitée «HENRI LEGRAND», ayant son siège social à Watermael-Boitsfort (B-1170 Bruxelles), Avenue Léopold Wiener, 114, immatriculée au registre des personnes morales de Bruxelles, sous le numéro d'entreprise (0)886.621.570/RPM Bruxelles, représentée aux fins de l'exercice de son mandat par son représentant permanent, à savoir: Monsieur Henri LEGRAND.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer (la «Société»).

STATUTS**Dénomination - Objet - Durée - Capital**

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «CRESCOLUX S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Le siège de la Société est établi dans la commune de Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci:

1. Les prestations de conseil, de gestion et d'organisation d'entreprises, notamment mais non exclusivement: gestion journalière de sociétés, analyses de marché, études économiques, juridiques et fiscales, analyses financières, organisation administrative, mise en place de structure financière, opération de restructuration, fusion et acquisition, politique d'investissement.

Toutes fonctions de consultance et/ou service liées aux domaines précités.

2. l'acceptation et l'exercice de mandats de gérant, d'administrateur, de liquidateur et de membre de comité de direction dans toutes sociétés, entreprises ou associations.

3. l'acquisition, la détention, la gestion, la cession d'un patrimoine de valeurs immobilières, d'oeuvres d'art, de matières premières et devises étrangères, à titre permanent ou provisoire.

4. l'organisation d'évènements, conférences, réunions, séminaires, réceptions.

5. la mise à disposition de tiers de tous moyens nécessaires à la réalisation de son objet, ainsi que louer ou vendre tout matériel ou bien meuble.

6. se porter caution, donner toute sûreté personnelle ou réelle, garantir des engagements de tiers, notamment et non exclusivement de ses filiales.

7. l'achat, la vente, l'échange, le lotissement, la mise ou la prise en location, le leasing, l'exploitation, la construction, l'aménagement, la promotion, la transformation, la division horizontale et verticale, la mise sous le régime de la copropriété, la viabilisation, la mise en valeur et la gestion de tous les biens immeubles et en général l'exécution de toutes opérations immobilières, l'étude et l'exécution de toute opération en relation avec tout droit immobilier par nature, par incorporation ou par destination.

8. Pour compte propre: l'acquisition par achat, souscription ou autrement, de toutes valeurs mobilières, titres de créances ou instruments financiers, leur gestion, mise en valeur, leur cession par vente, apport, transfert ou autrement.

9. la participation directe ou indirecte, sous quelque forme que ce soit, à la création, au développement, à la transformation et au contrôle de toute société ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères et l'octroi à de telles entreprises de tous concours notamment financier, technique, commercial ou administratif.

10. le financement, sous toutes formes y compris sous forme de toutes entreprises ou opérations de tiers au moyen de prêts et de crédits, de caution, d'aval ou de garantie généralement quelconque, même hypothécaire et en générale de toutes opérations financières au sens large, sauf si elles sont réservées par la loi aux banques, sociétés de bourse ou aux organismes de crédits.

La Société pourra réaliser toutes opérations généralement quelconques, commerciales industrielles, financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation.

Elle pourra s'intéresser, par voie d'apport, de fusion, de scission, de participation, de souscription et par tout autre moyen, dans toutes sociétés, entreprises ou associations ayant un objet similaire ou connexe au sien, ou de nature à favoriser la réalisation de son objet, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits et services.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) par action.

La Société peut émettre différentes catégories d'actions, y compris des actions privilégiées sans droit de vote.

Chaque catégorie d'actions nouvellement créée sera représentée par une lettre de l'alphabet (B, C, D,...) dans l'ordre alphabétique et spécifiera les droits attachés à chaque catégorie d'actions.

Les actions seront nominatives.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est fixé à quatre cent quatre-vingt-seize mille euros (496.000,- EUR) représenté par mille six cents (1.600) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par fax ou par courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par fax, par courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par fax ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 10. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. La Société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux (2) administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué ou (ii) la seule signature d'un administrateur-délégué ou (iii) la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Art. 12. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six (6) années.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la Loi.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 15 novembre de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle doit également être convoquée sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10ième) au moins du capital social, sur indication par écrit de l'ordre du jour par ces derniers.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, sous observation du délai et des conditions prévus par la Loi.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la Loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 juin 2016.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2016.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire aux comptes sont nommés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société en conséquence de l'approbation de la scission.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la partie comparante préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire les actions et les libérer intégralement par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille cinq cents euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée à L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.
2. Est appelé aux fonctions d'Administrateur Unique pour une période maximale de six (6) ans, pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2021:

Monsieur Henri LEGRAND, administrateur de sociétés, né le 3 juillet 1963 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

3. Est nommé commissaire aux comptes pour une période maximale de six (6) ans, chacun pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2021:

COMPAGNIE EUROPÉENNE DE RÉVISION S.à r.l., de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours, R.C.S. Luxembourg B 37.039.

Pouvoirs

Le(s) comparant(s) donne(nt) par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger, corriger et signer toute erreur ou omission ou toute faute(s) de frappe(s) au présent acte. Le comparant donne encore pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder à l'enregistrement, l'immatriculation, la radiation, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, les représentants de la partie comparante, connus par le notaire par leurs nom, prénom, état civil et résidence, ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. de HALLEUX, H. LEGRAND, J-P MEYERS.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30953. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Amédé SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 janvier 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016005445/248.

(160005221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

CP Boston Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 202.910.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-first day of December.

Before the undersigned, Maître Henri BECK, a notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CP US Investments, a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 6 rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg and having a share capital of thirty-two thousand United States Dollars (USD 32,000) (the Sole Shareholder),

here represented by Peggy Simon, notary's clerk, whose professional address is in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended from time to time (hereafter the Law), as well as by the articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of such participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may also lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions which it may deem useful in accomplishment of its purpose or which are related directly or indirectly to its corporate purpose all in the widest sense of the word.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name “CP Boston Investments”.

Art. 5. The registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

II. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at thirty-two thousand United States Dollars (USD 32,000) represented by thirty-two thousand (32,000) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares. However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

In case of plurality of shareholders, the shares are freely transferable among shareholders. The transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to the new shareholders subject to approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the rights owned by the survivors. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants of the surviving spouse.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

III. Management

Art. 13. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders.

The manager(s) are appointed by the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. The general meeting of shareholders may create class A and class B managers.

The Company shall be bound (i) in case of a sole manager, by the sole signature of the sole manager or, (ii) in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers or, (iii) in case the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), by the joint signature of one class A manager and one class B manager or, (iv) by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers or the sole manager of the Company, but only within the limits of such power.

The manager(s) may be dismissed at any time with or without cause (cause légitime).

The manager(s) may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the Board of managers.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another manager as his proxy.

Any manager may participate in any meeting of the Board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented. In case of class A and class B managers, at least one class A and one class B managers must be present at the meeting of the board of managers.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company. They are responsible for the proper execution of their mandate.

IV. Shareholders

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting under the relevant provisions of the Law.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Decisions of the single shareholder, or as the case may be, plurality of shareholders, are registered in minutes or drawn in writing in accordance with the provisions of the Law.

V. Accounting year - Annual accounts - Allocation of profits

Art. 17. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December of every year.

Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 19. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not to be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 20. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provisions

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2015.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, CP US Investments, represented as stated hereabove, subscribes for thirty-two thousand (32,000) shares, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of thirty-two thousand United States Dollars (USD 32,000), which shall be entirely allocated to the share capital account of the Company.

The amount of thirty-two thousand United States Dollars (USD 32,000) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred Euro (EUR 1.300.-).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The persons will be appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr. Johannes Andries van den Berg, born on December 28, 1979 in Pijnacker (the Netherlands), professionally residing at 6 rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Ms. Corinne Muller, born on October 15, 1976 in Seoul (Republic of Korea), professionally residing at 6 rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2) The address of the Company is fixed at 6 rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read, the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour de décembre.

Par-devant le soussigné, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

A COMPARU:

CP US Investments, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et disposant d'un capital social de trente-deux mille dollars américains (USD 32.000,-) (l'As-socié Unique),

représenté par Peggy Simon, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle est à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter de la manière suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les Statuts).

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut également prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière, générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut exercer aucune activité réglementée du secteur financier sans en avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet ou qui sont liées directement ou indirectement à son objet social tout dans le sens le plus large du terme.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination «CP Boston Investments».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par la décision en assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée dans la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, par une décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à trente-deux mille dollars américains (USD 32.000,-) représenté par trente-deux mille (32.000) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales. Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables suffisantes sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter ses propres parts sociales sera prise par un vote à l'unanimité des associés représentant cent pour cent (100 %) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation de toutes les parts sociales rachetées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe du nombre de parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, puisqu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une personne unique qui les représente envers de la Société.

Art. 10. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. La cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé ne peuvent être transférées aux nouveaux actionnaires, qu'avec l'approbation de ce transfert par les autres associés lors d'une assemblée générale, à la majorité des trois-quarts des droits appartenant aux survivants. Cette approbation n'est toutefois pas requise lorsque les parts sociales sont cédées aux ascendants, descendants du conjoint survivant.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit apposer des scellés sur les biens ou les documents de la Société.

C. Gérance

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement des associés.

Le(s) gérant(s) sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés peut créer des classes A et classes B de gérants.

La Société sera engagée (i) en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique ou, (ii) en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants ou, (iii) lorsque l'assemblée générale des associés a nommé des gérants de différentes classes (nommément des gérants de classe A et des gérants de classe B), par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou, (iv) par la signature unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou le gérant unique de la société, mais exclusivement dans les limites de ce pouvoir.

Le ou les gérants peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif (cause légitime).

Le ou les gérants peuvent accorder des pouvoirs spéciaux par procuration authentique ou procuration sous seing privé.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) disposeront de tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité des gérants, par le Conseil de Gérance.

Tout gérant peut se faire représenter à une réunion en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant résidant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion et une telle réunion sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Lorsqu'il existe des classes de gérants A et des classes de gérants B, la présence d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B est requise.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettre, télécopie ou télex. Une réunion du conseil de gérance tenue par résolution circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Art. 14. Le décès ou de démission du gérant, pour quelque raison que ce soit, ne doivent pas entraîner la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société. Ils sont responsables de la bonne exécution de leur mandat.

D. Associés

Art. 16. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions pertinentes de la Loi.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels à sa participation. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois-quarts du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit, conformément aux dispositions de la loi.

E. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Tout associé peut prendre connaissance de cet inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Le bénéfice brut de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constitue le bénéfice net. Sur le bénéfice net de la Société, un montant de cinq pour cent (5 %) est affecté à la réserve statutaire jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social nominal de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec sa/leur participation dans la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le conseil de gérance.
2. Ces comptes font apparaître un bénéfice, y compris les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire.
3. La décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale extraordinaire des associés.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être des associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

G. Dispositions générales

Art. 20. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été ainsi rédigés, la partie comparante, CP US Investments, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trente-deux mille (32.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, et accepte de les payer en totalité par un paiement en numéraire de trente-deux mille dollars américains (USD 32.000), étant alloué entièrement au compte de capital social de la Société.

Le montant de trente-deux mille dollars américains (USD 32.000) est maintenant à la disponibilité de la société, ce dont la preuve a été apportée au notaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui lui seront facturés en raison de sa constitution, sont estimés à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300.-).

Décisions de l'associé unique

1) La Société sera gérée par les gérants suivants:

- Monsieur Johannes Andries van den Berg, né le 28 décembre 1979 à Pijnacker (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 6, rue Dicks,, L-1417 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de la Société pour une durée indéterminée; et

- Madame Corinne Muller, née le 15 octobre 1976 à Seoul (République de Corée, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de la Société pour une durée indéterminée.

2) L'adresse de la Société est fixée au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite du document, la partie comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11638. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): N. DIEDERICH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005442/354.

(160004475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Global Blue Investment & Co S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 169.358.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of the month of December.

Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared

Dr. Wolfgang Zettel, with professional address at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, acting as delegate of the Board of Managers of Global Blue Investment GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg by deed of Me Blanche Moutrier, notary residing in Luxembourg, on 12 June 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 1539 on 20 June 2012, with registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (the "RCS") under number B 169.309, (the "GP"), acting as manager (associé commandité) of Global Blue Investment & Co S.C.A., a société en commandite par actions incorporated by deed of Me Blanche Moutrier, prenamed, on 12 June 2012 published in the Mémorial number 1544 on 20 June 2012, its articles of incorporation having been amended for the last time by a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 23 March 2015, published in the Mémorial number 1419 on 5 June 2015, with registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, and registered with the RCS under number B 169.358, (the "Company"),

represented by Me Namik Ramic, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to the decision of the delegate of the GP dated 10 December 2015 (the "Delegate Decision") (a copy of which is attached hereto to be registered with the present deed),

and asked the undersigned notary to record as follows:

(I) On 10 December 2015, pursuant to the Delegate Decision, the Company increased its issued share capital by an amount of seven hundred ninety thousand four hundred eighty-five euro and thirty cents (EUR 790,485.30) to one million four hundred twenty-eight thousand two hundred ninety-four euro and eighty cents (EUR 1,428,294.80) and issued seven million nine hundred four thousand eight hundred fifty-three (7,904,853) fully paid Ordinary Shares of different Classes namely seven hundred ninety thousand four hundred eighty-six (790,486) shares in Class A, seven hundred ninety thousand four hundred eighty-six (790,486) shares in Class B, seven hundred ninety thousand four hundred eighty-six (790,486) shares in Class C, seven hundred ninety thousand four hundred eighty-five (790,485) shares in Class D, seven hundred ninety thousand four hundred eighty-five (790,485) shares in Class E, seven hundred ninety thousand four hundred eighty-five (790,485) shares in Class F, seven hundred ninety thousand four hundred eighty-five (790,485) shares in Class G, seven hundred ninety thousand four hundred eighty-five (790,485) shares in Class H, seven hundred ninety thousand four hundred eighty-five (790,485) shares in Class I, and seven hundred ninety thousand four hundred eighty-five (790,485) shares in Class J, of a nominal value of ten euro cents each (€ 0.10), under its authorised unissued share capital, for a total issue price of fifty-six million nine hundred thirty thousand seven hundred forty-three euro and ninety-one cents EUR 56,930,743.91 to the subscribers set forth in the Delegate Decision through the conversion of forty-one million one hundred eighty-eight thousand four hundred forty-six (41,188,446) convertible preferred equity certificates (obligations préféren-

tielles convertibles) issued by the Company for a total conversion value of fifty-six million nine hundred thirty thousand seven hundred forty-three euro and ninety-one cents (EUR 56,930,743.91). Of the issue price an amount equal to the nominal value of the shares so issued has been allocated to the share capital and the balance to the freely available share premium.

(II) Pursuant to the Delegate Decision, article 5.1.2 of the articles of incorporation of the Company is amended to read as follows:

“ **5.1.2.** The issued capital of the Company is set at one million four hundred twenty eight thousand two hundred ninety four Euro and eighty cents (EUR 1,428,294.80) represented by one (1) fully paid Management Share and fourteen million two hundred eighty two thousand nine hundred forty-seven (14,282,947) fully paid Ordinary Shares of Classes A, B, C, D, E, F, G, H, I, and J as follows:

- one million four hundred twenty eight thousand two hundred ninety four (1,428,294) Class A Shares;
- one million four hundred twenty eight thousand two hundred ninety five (1,428,295) Class B Shares;
- one million four hundred twenty eight thousand two hundred ninety four (1,428,294) Class C Shares;
- one million four hundred twenty eight thousand two hundred ninety three (1,428,293) Class D Shares;
- one million four hundred twenty eight thousand two hundred ninety four (1,428,294) Class E Shares;
- one million four hundred twenty eight thousand two hundred ninety five (1,428,295) Class F Shares;
- one million four hundred twenty eight thousand two hundred ninety five (1,428,295) Class G Shares;
- one million four hundred twenty eight thousand two hundred ninety five (1,428,295) Class H Shares;
- one million four hundred twenty eight thousand two hundred ninety five (1,428,295) Class I Shares; and
- one million four hundred twenty eight thousand two hundred ninety seven (1,428,297) Class J Shares.

Each Share has a nominal value of ten Euro cent (€0.10).”

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 7,300.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed of record is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading the present deed of record the representative of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Dr. Wolfgang Zettel, dont l'adresse professionnelle se situe au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, agissant en tant que délégué du Conseil de Gérance de Global Blue Investment GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu du droit luxembourgeois le 12 juin 2012 par acte de Me Blanche Moutrier, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1539 du 20 juin 2012, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 169.309, (le «GP»), agissant en tant qu'associé commandité de Global Blue Investment & Co S.C.A., une société en commandite par actions constituée le 12 juin par acte de Me Blanche Moutrier, précitée, publié au Mémorial numéro 1544 du 20 juin 2012, ses statuts ayant été modifiés pour la dernière fois le 23 mars 2015 par acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 1419 du 5 juin 2015, dont le siège social se situe au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 169.358, (la «Société»),

représentée par Me Namik Ramic, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de la décision du délégué du GP datée du 10 décembre 2015 (la «Décision du Délégué») (dont une copie est annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci),

et a demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(III) Le 10 décembre 2015, en vertu de la Décision du Délégué, la Société a augmenté son capital social émis d'un montant de sept cent quatre-vingt-dix mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros et trente centimes (790.485,30 EUR) à un million quatre cent vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-quatorze euros et quatre-vingts centimes (1.428.294,80 EUR) et a émis sept millions neuf cent quatre mille huit cent cinquante-trois (7.904.853) Actions Ordinaires intégralement libérées de différentes Classes (à savoir sept cent quatre-vingt-dix mille quatre cent quatre-vingt-six (790.486) actions dans la Classe A, sept cent quatre-vingt-dix mille quatre cent quatre-vingt-six (790.486) actions dans la Classe B, sept cent quatre-vingt-

dix mille quatre cent quatre-vingt-six (790.486) actions dans la Classe C, sept cent quatre-vingt-dix mille quatre cent quatre-vingt-cinq (790.485) actions dans la Classe D, sept cent quatre-vingt-dix mille quatre cent quatre-vingt-cinq (790.485) actions dans la Classe E, sept cent quatre-vingt-dix mille quatre cent quatre-vingt-cinq (790.485) actions dans la Classe F, et sept cent quatre-vingt-dix mille quatre cent quatre-vingt-cinq (790.485) actions dans la Classe G, sept cent quatre-vingt-dix mille quatre cent quatre-vingt-cinq (790.485) actions dans la Classe H, sept cent quatre-vingt-dix mille quatre cent quatre-vingt-cinq (790.485) actions dans la Classe I et sept cent quatre-vingt-dix mille quatre cent quatre-vingt-cinq (790.485) actions dans la Classe J, d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 €) chacune, sous son capital social autorisé non émis, pour un prix total d'émission de cinquante-six millions neuf cent trente mille sept cent quarante-trois euros et quatre-vingt-onze centimes (56.930.743,91 EUR) aux souscripteurs indiqués dans la Décision du Délégué par la conversion de quarante et un millions cent quatre-vingt-huit mille quatre cent quarante-six (41.188.446) obligations préférentielles convertibles émises par la Société pour une valeur totale de conversion de cinquante-six millions neuf cent trente mille sept cent quarante-trois euros et quatre-vingt-onze centimes (56.930.743,91 EUR). Du prix d'émission un montant égal à la valeur nominale des actions ainsi émises a été affecté au capital social et le solde, à la prime d'émission librement disponible.

(IV) En vertu de la Décision du Délégué, l'article 5.1.2 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir la teneur suivante:

5.1.2. Le capital émis de la Société est fixé à un million quatre cent vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-quatorze euros et quatre-vingts centimes (1.428.294,80 EUR) représenté par une (1) Action de Commandité intégralement libérée et quatorze millions deux cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quarante-sept (14.282.947) Actions Ordinaires intégralement libérées de Classes A, B, C, D, E, F, G, H, I, et J comme suit:

- un million quatre cent vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-quatorze (1.428.294) Actions de Classe A;
 - un million quatre cent vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-quinze (1.428.295) Actions de Classe B;
 - un million quatre cent vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-quatorze (1.428.294) Actions de Classe C;
 - un million quatre cent vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-treize (1.428.293) Actions de Classe D;
 - un million quatre cent vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-quatorze (1.428.294) Actions de Classe E;
 - un million quatre cent vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-quinze (1.428.295) Actions de Classe F;
 - un million quatre cent vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-quinze (1.428.295) Actions de Classe G;
 - un million quatre cent vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-quinze (1.428.295) Actions de Classe H;
 - un million quatre cent vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-quinze (1.428.295) Actions de Classe I; et
 - un million quatre cent vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-dix-sept (1.428.297) Actions de Classe J.
- Chaque Action a une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 €).

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 7.300,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent constat est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent constat, le représentant de la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: N. RAMIC, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41073. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016005595/140.

(160004210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

**S.B. & S.C. Service, Business & Solution Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Bureau comptable Wolff Sandra S. à r.l.).**

Siège social: L-7463 Pettingen, 9, chemin d'Essingen.

R.C.S. Luxembourg B 146.003.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 22 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beringen, le 05 janvier 2016.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2016006018/13.

(160004458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Grandstand Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.287.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of December.

Before us, Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Kara Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.288, having a share capital of eighty-eight thousand seven hundred twenty-eight Australian dollar (AUD 88,728.-) and having its registered office at 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mrs Julia SZAFRANSKA, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Grandstand Investments S.à r.l. (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée, having a share capital of eighty-eight thousand seven hundred twenty-eight Australian dollar (AUD 88,728.-), having its registered office at 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.287, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 8 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 638 on 18 April 2007. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 30 January 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 634 on 13 March 2008.

The appearing party representing the entire share capital declares having waived any notice requirement and requests the notary to enact the following resolutions:

Agenda

1. Approval of the interim balance sheet dated 21 December 2015 as opening balance sheet of the liquidation.
2. Dissolution and liquidation of the Company.
3. Appointment of a liquidator and determination of its powers.
4. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the sole shareholder takes, and requires the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to approve the interim balance sheet dated 21 December 2015 as opening balance sheet of the liquidation.

Second resolution

In compliance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the “1915 Law”) the sole shareholder resolves to dissolve and liquidate the Company.

Third Resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder resolves to appoint Mr. Jan Dries Mulder, born in Veendam (the Netherlands) on 7 February 1973, and professionally residing at Kabelweg 37, 1014 BA Amsterdam, the Netherlands, as liquidator of the Company (the “Liquidator”).

The Liquidator is hereby expressly empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the 1915 Law without requesting further authorisations of the general meeting of shareholders.

(a) In particular, the Liquidator shall be duly authorised to continue the activities of the Company for such period as required for the orderly liquidation and realisation of the remaining assets and thus to perform all and any management acts necessary to the pursuit of the Company’s object, including but not limited to:

- carrying out any acts of current or extraordinary business of the Company as well as to execute any investment (in terms of additional contributions if any) or divestment acts on behalf of the Company, including any related confidentiality and exclusivity agreements as well as non-binding agreements, but excluding the power to terminate agreements with any advisors, which fall within the powers of the general meeting of shareholders of the Company;

- purchase, promise to purchase, and exchange any goods, shareholdings, assets, property and rights to property, as well as to sell and promise to sell any shareholdings, assets, property or rights;

- open, maintain and close bank accounts, draw cheques and other orders for the payment of money, take on financings, obtain bank credit lines also for the issuance of guarantees, grant bridge financings to companies in which the Company holds or has committed to purchase a participation;

- negotiate, execute and deliver any contracts within the scope of the aforementioned powers;

- grant powers of attorney to perform any specific acts or types of acts within the scope of the herein mentioned powers;

- represent the Company in any claims or procedures, either judicial or not;

- accept arbitration;

- exercise any other powers granted to it under the law, by the articles of association of the Company or at a general meeting of shareholders of the Company.

(b) the Liquidator shall prepare a report in respect of the results of the liquidation, in accordance with the 1915 Law;

(c) the Liquidator shall further have the broadest powers to perform their duties as defined in articles 144 to 148 bis of the 1915 Law;

(d) the Company shall be bound in the execution of any acts of current business as well as in the execution of any confidentiality and exclusivity agreements and non binding agreements related to investment or divestment acts by the sole signature of one Liquidator.

The Liquidator is relieved from drawing-up inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxyholders such powers as it determines and for the period as it thinks fit.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash and/or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of advance payments on future liquidation proceeds.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour de décembre.

Par-devant nous, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Kara Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.288, ayant un capital social de quatre-vingt-huit mille sept cent vingt-huit dollar australien (AUD 88.728,-) et ayant son siège social au 64, Avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg,

ici représentée par Madame Julia SZAFRANSKA, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Grandstand Investments, S.à r.l (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de quatre-vingt-huit mille sept cent vingt-huit dollar américain (AUD 88,728), ayant son siège social au 64, Avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.287, et constituée selon acte reçu par Maître Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 8 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 638 en date de 18 avril 2007. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 janvier 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 634, en date du 13 mars 2008.

La comparante représentant l'intégralité du capital social déclare avoir renoncé à toute formalité de convocation. L'associé unique requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Ordre du jour

1. Approbation du bilan intérimaire en date du 21 Décembre 2015 comme bilan d'ouverture de la liquidation.
2. Dissolution et liquidation de la Société.
3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
4. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'associé unique adopte et requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'approuver le bilan intérimaire en date du 21 Décembre 2015 comme bilan d'ouverture de la liquidation.

Deuxième résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), l'associé unique décide de dissoudre et de liquider la Société.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de nommer M. Jan Dries Mulder, né à Veendam (Pays-Bas) le 7 février 1973, et résident professionnellement à Kabelweg 37, 1014 BA Amsterdam, Pays-Bas, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

(a) le Liquidateur doivent être dûment autorisés à poursuivre les activités de la Société pour la période nécessaire à la liquidation et la réalisation des actifs restants et peuvent ainsi effectuer tous les actes de gestion nécessaires à la poursuite de l'objet de la Société, y compris mais non limité aux actes suivants:

- Effectuer tous les actes d'administration courants ou extraordinaires de la Société ainsi que exécuter tout investissement (en termes de contributions supplémentaires le cas échéant) ou des actes de cession pour le compte de la Société, y compris les accords de confidentialité et d'exclusivité connexes ainsi que des accords non contraignants, à l'exclusion du pouvoir de mettre fin aux accords conclus avec des conseillers, qui relèvent de la compétence de l'assemblée générale des actionnaires de la Société;

- Effectuer tout achat, promesse d'achat, et échange de tous biens, participations, actifs, propriétés et tous droits à la propriété, ainsi que vendre et d'effectuer des promesses de vente de participations, actifs, biens ou droits;

- Ouvrir, maintenir et fermer les comptes bancaires, tirer des chèques et autres ordres de paiement d'argent, conclure des financements, obtenir des lignes de crédit bancaires pour l'émission de garanties, l'octroi de prêts relais aux sociétés dans lesquelles la Société détient ou s'est engagée à détenir une participation;

- Négocier, signer et de remettre tous les contrats dans le cadre des pouvoirs mentionnés ci-dessus;

- Donner procuration pour effectuer n'importe quel type d'actes ou tout type d'actes dans le cadre des présentes mentionné pouvoirs;

- Représenter la Société dans tout contentieux ou toute procédure, judiciaire ou non;

- Accepter l'arbitrage;

- Exercer tous les autres pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de la loi, par les statuts de la Société ou par une assemblée générale des actionnaires de la Société.

(b) le Liquidateur devra préparer un rapport en ce qui concerne les résultats de la liquidation, conformément à la Loi de 1915;

(c) le Liquidateur aura en outre les pouvoirs les plus étendus pour accomplir leurs tâches tel que défini dans les articles 144 à 148 bis de la Loi de 1915;

(d) la Société est engagée pour l'exécution de tous les actes courants d'administration ainsi que pour l'exécution de tout accord de confidentialité et d'exclusivité et accords non contraignants liés aux actes d'investissement ou de désinvestissement par la seule signature d'un liquidateur;

(e) la Société est engagée pour l'exécution de tout acte de gestion extraordinaire et tout acte d'investissement ou de désinvestissement par la signature conjointe de deux liquidateurs, sauf lorsque le Liquidateur a expressément approuvé l'acte de gestion exceptionnel mentionné ou l'acte d'investissement ou de désinvestissement et ont spécifiquement délégué les pouvoirs d'exécuter tel acte à un liquidateur, dans ce cas, la seule signature de ce liquidateur doit être suffisante pour engager la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. SZAFRANSKA, J-P. MEYERS.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31430. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Amédée SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016005602/164.

(160004340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Robust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 93.730.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016006012/14.

(160004779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Actuate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 11, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 159.411.

Im Jahre zwei tausend fünfzehn.

Den achtundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Frank CHMIELA, Diplom Kaufmann, wohnhaft in D-54647 Dudeldorf, Kapellenstrasse, 15.

Welcher Komparent, erklärte, dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung actuate S.à r.l. ist, mit Sitz in L-6791 Grevenmacher, 34, route de Thionville, eingetragen beim Handelsund Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 159.411 (NIN 2011 2407 139).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 8. März 2011, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1182 vom 1. Juni 2011, und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 6. Juni 2014, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2225 vom 21. August 2014.

Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf zwölf tausend vier hundert Euro (€ 12.400.-) eingeteilt in ein hundert (100) Anteile zu je ein hundert vierundzwanzig Euro (€ 124.-), alle zugeteilt Herrn Frank CHMIELA, vorgenannt.

Alsdann ersuchte der Komparent, den amtierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Grevenmacher nach Wasserbillig zu verlegen, und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 3 der Statuten abzuändern wie folgt:

" **Art. 3. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig."

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter legt die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-6630 Wasserbillig, 11, Grand-Rue.

Dritter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst Artikel 4 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist der Handel mit Waren aller Art, einschließlich der Handel mit Maschinen und Fahrzeugen.

Die Gesellschaft ist des Weiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Vierter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter nimmt den Rücktritt von Herrn Holger KLEIN als Geschäftsführer der Gesellschaft an und erteilt ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandats.

Fünfter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst zum neuen Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer zu ernennen:

Herr Frank CHMIELA, Diplom Kaufmann, geboren in Soest (Deutschland), am 17. Mai 1970, wohnhaft in D-54647 Dudeldorf, Kapellenstrasse, 15.

Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. CHMIELA, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11934. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): N. DIEDERICH.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 5. Januar 2016.

Référence de publication: 2016006235/56.

(160005769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

A.C.D.C. SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.933.

L'an deux mille quinze,
le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme A.C.D.C. S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 49, Boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.933,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 18 janvier 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 835 du 26 avril 2006,

au capital social de trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Sara CRAVEIRO, employée privée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt,

qui se nomme elle-même comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Madame Mariette SCHOU, employée privée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

Le bureau étant ainsi constitué Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1.- Dissolution et mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes.
- 4.- Divers.

II. Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur la société FIRST PROSPEROUS DEVELOPMENT LIMITED, société immatriculée sous le numéro BC 1817886 et ayant son siège social situé à OMC CHAMBERS, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par son directeur unique la société BRIGHT GAIN ASIA LIMITED, société immatriculée sous le numéro BC 1805770 et ayant son siège social situé à OMC CHAMBERS, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

cette dernière étant ici représentée par son directeur unique Monsieur Edouard Maire, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-3544 Dudelange, 22, rue Jean Wolter.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée accepte les démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur confère, pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame la Présidente lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de huit cents (€ 800,-), sont à la charge de la société.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: S. CRAVEIRO, M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11922. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): N. DIEDERICH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 janvier 2016.

Référence de publication: 2016006242/63.

(160005775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Agence S.K. S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 122.185.

—
DISSOLUTION

L'AN DEUX MILLE QUINZE,

LE DIX-SEPT DECEMBRE

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Eric POITEVIN, né le 17 janvier 1966 à Châtenay-Malabry (France) et demeurant à Plouarzel (France) (I^{er} Associé Unique"),

ci-après appelé "le comparant"

représenté par Madame Corinne WEBER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée le 1^{er} décembre 2015,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

1. La société Agence S.K., société à responsabilité limitée, ci-après dénommée "la Société", ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange, inscrite au Registre des Commerces et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 122.185, a été constituée suivant acte dressé par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), en date du 24 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 89 du 31 janvier 2007 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

2. Le capital social s'élève à la somme douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune.

3. Le comparant est le seul propriétaire de la totalité des parts sociales de la prédite Société.

4. Le comparant, en sa qualité d'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

5. Le comparant nomme comme liquidateur de la Société Monsieur Roger GREDEN, qui a dressé un rapport de liquidation, et déclare:

- qu'il a réalisé, reçu ou va recevoir tous les actifs de la Société,
- que tous les passifs de ladite Société envers des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés,
- qu'il assume l'obligation de payer tout le passif actuellement connu ou inconnu.

6. Que le rapport du liquidateur a été dressé, en vertu des prescriptions de la Loi, et que sur cette base un rapport du commissaire à la liquidation a été établi par, la société Amétis Développement SA (RCS n°88.907), avec comme siège social à L-2273 Luxembourg, 4A rue de l'Ouest, désignée «commissaire à la liquidation».

7. Le comparant accorde décharge pleine et entière au gérant de la Société.

8. Les livres et documents de la Société sont conservés pendant la durée de cinq années au siège de la Société.

9. Que le comparant pourra procéder à l'annulation du registre des associés.

Et à l'instant le comparant, représenté comme il est dit, a présenté au notaire instrumentaire le registre des associés qui a été annulé par son mandataire en présence du notaire instrumentaire.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. WEBER, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40680. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016006247/53.

(160005866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Runway S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 195.201.

Extrait des contrats de cession de parts sociales de la Société en date du 30 décembre 2015

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 30 décembre 2015, EQT Mid Market GP B.V., agissant en sa qualité d'associé commandité (de EQT Mid Market Limited Partnership a transféré à EQT Mid Market Executive Co-Investment Limited Partnership, une société en commandite simple, constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, enregistrée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro LP015352, avec son siège social au 15 Golden Square, Londres W1F 9JG (Royaume-Uni) et représentée par son associé commandité EQT Services (UK) Limited, le nombre de parts sociales suivantes:

- 1,205 parts sociales ordinaires;
- 1,205 parts sociales de catégorie A;
- 1,205 parts sociales de catégorie B;
- 1,205 parts sociales de catégorie C;
- 1,205 parts sociales de catégorie D;

- 1,204 parts sociales de catégorie E;
- 1,204 parts sociales de catégorie F;
- 1,204 parts sociales de catégorie G;
- 1,204 parts sociales de catégorie H, et;
- 1,204 parts sociales de catégorie I.

En plus du contrat de cession mentionné plus haut, EQT Mid Market Limited Partnership a transféré à CBTJ Financial Resources B.V, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois des Pays-Bas, enregistrée auprès du registre de commerce de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 55299423 avec son siège social au 355, Schiphol Boulevard, bâtiment World Trade Center Schiphol, H-Tower, étage 4th floor, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas et agissant en tant que gérant de EQT Mid Market Co-Investment Scheme, le nombre de parts sociales suivantes en vertu d'un contrat de cession signé en date du 30 décembre 2015:

- 230,517 parts sociales ordinaires;
- 230,517 parts sociales de catégorie A;
- 230,517 parts sociales de catégorie B;
- 230,517 parts sociales de catégorie C;
- 230,517 parts sociales de catégorie D;
- 230,517 parts sociales de catégorie E;
- 230,517 parts sociales de catégorie F;
- 230,516 parts sociales de catégorie G;
- 230,516 parts sociales de catégorie H, et;
- 230,516 parts sociales de catégorie I.

Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007806/42.

(160006319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Trampolini Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8052 Bertrange, 23, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 139.376.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil quinze, le quatorze décembre,

s'est tenue

par devant le soussigné Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme TRAMPOLINI LUXEMBOURG S.A.,

ayant son siège social à L-8052 Bertange, 23, rue des Aubépines,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg sous le numéro B 139376,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Karine REUTER, notaire alors de résidence à Redange/Attert en date du 16 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1677 du 08 juillet 2008,

et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude HERMES, agent d'assurances, demeurant à Mamer, qui désigne comme secrétaire Madame Manon HOFFMANN, employée privée, demeurant à Differdange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique GILSON-BARATON, employée privée, demeurant à Garnich.

Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été paraphée «ne varietur» sera enregistrée avec le présent acte.

Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

1. Les actions représentant le capital de la société sont détenues par Monsieur Claude HERMES, agent d'assurances, demeurant à L-8237 Mamer, 9, rue Henri Kirpach.

2. l'actionnaire a décidé de liquider la Société avec effet immédiat et, pour autant que de besoin, Monsieur Claude HERMES, préqualifié, va prendre la qualité de liquidateur;

3. l'actionnaire déclare reprendre par la présente tous les actifs de la Société et prendre en charge tout le passif de la Société et en particulier le passif occulte et inconnu à ce moment;

4. l'actionnaire déclare en outre que la société ne possède ni immeuble, ni part d'immeuble et ne détient pas de participation dans d'autres sociétés;

5. la Société est partant liquidée et la liquidation est clôturée;

6. l'actionnaire donne pleine et entière décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat;

7. les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au siège de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 15.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. HERMES, M. HOFFMANN, V. BARATON, C. MINES.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40132. Reçu soixante-quinze euros.75,-€.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR COPIE CONFORME,

Capellen, le 21 décembre 2015.

Référence de publication: 2016007911/50.

(160007397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Two o Four S.C.I., Société Civile.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg E 2.068.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

Ont comparu:

1.- Monsieur Jacques LAMBY, agent général d'assurances, demeurant à L-8030 Strassen, 79, rue du Kiem.

2.- Monsieur Guy PAULY, agent général d'assurances, demeurant à L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg.

Ici représentés par:

Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée «Ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter:

I. Que la société civile immobilière «TWO O FOUR S.C.I.» ("la Société"), ayant son siège social à L-8010 Strassen, 204, Route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 2.068, a été constituée le 8 septembre 2005, suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro n°132 du 19 janvier 2006.

II. Que les Mandants sont propriétaires des cent (100) parts sociales, représentant l'entièreté du capital émis de la Société.

III. Que les Mandants déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de l'état financier de la susdite Société.

IV. Que les Mandants en tant que seuls associés, déclarent expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Qu'un bilan de clôture de la société «TWO O FOUR S.C.I.» a été établi.

VI. Que les Mandants dûment représentés déclarent que les dettes connues seront payées et en outre qu'ils prennent à leur charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'ils répondent personnellement de tous les engagements sociaux.

VII. Que la Société autorise les Mandants, ainsi que le délégué des Mandants dûment autorisé, à signer les documents et actes pouvant être requis pour dissoudre la Société.

VIII. Que décharge pleine et entière est accordée par les Mandants aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

IX. Qu'il sera procédé à l'annulation des parts sociales de la Société.

X. Que les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-8010 Strassen, 204, Route d'Arlon.

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.
signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Anthony Thillmany, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 Décembre 2015. Relation: EAC/2016/31198. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007915/45.

(160007585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Tyack S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 77.590.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le trente-et-un décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Daniel SCHWARZ, demeurant Via B d'Este 10, I-20122 Milan (Italie)

ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante a, par son représentant susnommé, requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme TYACK S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 77.590, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 17 août 2000 et publié au Mémorial C numéro 98 du 08 février 2001.

Dont les statuts ont été modifiés par acte passé par devant le notaire instrumentant en date du 22 novembre 2000 et publié au Mémorial C numéro 431 du 12 juin 2001.

II.- Que le capital social de la société anonyme TYACK S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trois cent mille euros (300.000 EUR), représenté par trois cents (300) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

III.- Que le comparant est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme TYACK S.A..

IV.- Que l'activité de la société TYACK S.A. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, Mr Daniel SCHWARZ requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit et qu'en particulier, il déclare avoir connaissance du fait que la société TYACK SA détenait la société Multimedica Holding Spa, société de droit Italien ayant son siège social Via Fantoli 16/15, tax code 01979600150 et que par le biais de la dissolution anticipée, Mr. Daniel SCHWARZ devient détenteur directe de cette société.

VII.- Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour (situation intérimaire au 30 décembre 2015 sera annexée à cet acte).

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme TYACK S.A., est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actions.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à 1.785,-EUR, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 06 janvier 2016. Relation GAC/2016/182. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016007916/53.

(160006962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

GCAT-L U X, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 90, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.672.

Les statuts coordonnés suivant le répertoire n° 1630 du 22 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Notaire

Référence de publication: 2016008293/12.

(160008043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

GLO BidCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 198.387.

Les statuts coordonnés au 21 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2016008301/11.

(160008445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Global Investments Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 4-6, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 154.481.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2016.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2016008304/11.

(160008189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Gorgias S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 201.990.

Les statuts coordonnés au 15 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2016008285/11.

(160008641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Gabita Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3754 Rumelange, 1-3, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 121.818.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le dix décembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Mademoiselle Gabriela ACHITEI, indépendante, née à Bucarest (Roumanie), le 22 octobre 1978, demeurant à L-4276 Esch-sur-Alzette, 52, rue Louis Pasteur,

La comparante expose ce qui suit:

1) Elle s'est rendue progressivement propriétaire de la totalité des parts de la société dénommée GABITA SARL, (RC B121.818) établie et ayant son siège social à L-3754 RUMELANGE, 1-3, rue de l'Usine, constituée suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF alors de Mondorf-les-Bains en date du 10 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2457 du 30 décembre 2006, modifiée pour la dernière fois suivant acte du notaire Jean SECKLER de Junglinster en date du 1^{er} avril 2011, publié au dit Mémorial, Numéro 1392 du 27 juin 2011 et dont le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales, de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, elle prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Elle se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, elle assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué à l'associée unique.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée à la gérante de la Société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, l'associée actuelle est le bénéficiaire économique de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: ACHITEI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 décembre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 39405. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016008290/43.

(160008206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Graficom, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 49.865.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016008309/10.

(160007346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.
